

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 5 avril 2022
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

1.1

**2EME REVISION DU SCOT :
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS
DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à neuf heures s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical, convoqué en date du trente mars 2022, en format mixte (présentiel et distanciel) ainsi que le permet la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et abaissant le quorum au tiers des membres de l'assemblée.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
ALENÇON Alain ANDRE Gérard BARRAQUÉ-ONNO Véronique BEUILLÉ Michel CARLES Joseph CASTERA Didier DOITTAU Véronique DUHAMEL Thierry ESPIC Bruno FERNANDEZ Marc FERRER Isabelle FOUCHIER Dominique FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre GASC Jean-Pierre JOP Serge	LAIGNEAU Annette MARTY Souhayla MEDINA Robert NOUVEL Honoré PERE Marc RODRIGUES Patrice ROUGÉ Michel RUSSO Ida SEBI Jacques SIMON Michel SUSIGAN Alain TOPPAN Alain TRAVAL-MICHELET Karine URSULE Béatrice
LE MURETAIN AGGLO	
COLL Jean-Louis DESCHAMPS Gilbert	SÉVERAC Philippe SUTRA Jean-François
SICOVAL	
OBERTI Jacques SEGERIC Jacques	SANGAY Dominique NORMAND Xavier
SAVE AU TOUCH	
GUYOT Philippe	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	
SOURZAC Jean-Gervais	ESQUERRE Diane

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

ANDRE Christian, représenté par M. GASC
BERGIA Jean-Marc représenté par M. SUTRA
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
TOUZET Sophie, représentée par M. DESCHAMPS
OBERTI Jacques, représenté (après son départ) par Mme SANGAY

Délégués titulaires excusés

ARSAC Olivier
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques
CARDEILHAC-PUGENS
Etienne
CARLIER David-Olivier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan

DELPECH Patrick
DELSOL Alain
FOURCASSIER Thierry
GRIMAUD Robert
KARMANN Thomas
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André

MOGICATO Bruno
PLANTADE Philippe
PORTARRIEU Jean-François
SERP Bertrand
SUAUD Thierry
TERRAIL-NOVES Vincent
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARRAL Alain
COUTTENIER Sylviane

ESPIC Xavier
LALANNE Marjorie
LAY Sophie
MILHAU Claude

ROUSSEL Jean-François
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents (au moment du vote) : 30	Votants : 35
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 35

La 2^{ème} révision du SCoT a été prescrite par délibération en date du 8 janvier 2018.

Le SMEAT, lors de la réinstallation de ses instances fin 2020, a souhaité se saisir de la faculté de placer cette 2^{ème} révision du SCoT sous le régime de la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) et de ses ordonnances d'application, en vue de renforcer le caractère de projet de territoire stratégique du document de SCoT.

Cette intention trouve, tout particulièrement, à s'exprimer, dans le Projet d'aménagement stratégique (P.A.S.), pour lequel, conformément à l'article L 143-18 du Code de l'urbanisme : *« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. »*,

A cet effet, le diaporama, ci-joint, exposant les grandes orientations proposées pour le P.A.S. a été communiqué aux membres du Comité syndical, puis présenté et débattu au cours de la présente séance.

Le Comité syndical

Vu l'article L 143-18 du Code de l'urbanisme ;

**entendu l'exposé de Madame la Présidente
délibère et décide**

Article unique

De prendre acte du débat sur les orientations du P.A.S. intervenu au cours de la présente séance.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 24 mai 2022.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente

Signé

Annette LAIGNEAU